

4,66 millions de dossiers ont été déposés en 2018

# AMO-CNSS: 4,1 millions de dossiers remboursés pour un montant de 4,2 milliards DH

Laila Zerrouk  
lzerrouk@aujourd'hui.ma

Le nombre des bénéficiaires consommant les prestations de l'AMO a ainsi enregistré une hausse de 10% en s'établissant à 1,52 million en 2018. Quant aux dossiers déposés, leur nombre a augmenté de 9% en se chiffrant à 4,66 millions en 2018 contre 4,28 millions en 2017, ce qui représente une moyenne de 18.645 dossiers déposés par jour au lieu de 17.222 en 2017. Le nombre des dossiers remboursés en 2018 a évolué de 9% en passant de 3.771.883 à 4.101.931 en 2018. Cette hausse a eu pour conséquence d'entraîner une augmentation du montant remboursé de 19%, soit de 3,52 milliards DH à 4,2 milliards DH en 2018. Pour sa part, le taux de remboursement est passé de 62,10 à 63,46%. La CNSS signale que les dossiers des prestataires de soins représentent 5% du total des dossiers remboursés et 52% du montant total remboursé (contre 5% en termes de nombre et 50% en termes de montant en 2017). Il est à signaler que les pensionnés et leurs ayants droit représentent 27% des bénéficiaires et consomment 47% des prestations



AMO. A noter que 59% des bénéficiaires actifs sont des femmes. Pour ce qui est des pensionnés, 62% des bénéficiaires sont des femmes. Par ailleurs, la CNSS indique que 11% des bénéficiaires de l'AMO sont porteurs d'ALD et consomment 60% des prestations. Il faut relever que 68% des bénéficiaires de l'AMO porteurs d'ALD sont des pensionnés contre 70% en 2017. 60% du montant remboursé en ALD est au profit des pensionnés contre 61% en 2017. Dans son rapport, la CNSS souligne que

253.789 bénéficiaires de l'AMO sont porteurs de 347.566 ALD déclarées. 52% de l'ensemble des ALD accordées correspondent au diabète et à l'hypertension artérielle sévère. S'agissant de la structure du montant des dossiers ambulatoires remboursés par poste d'actes, il faut relever que le poste «Pharmacie» représente 47% du total du montant remboursé en ambulatoire, suivi par la «Biologie» 17%. Le dentaire représente 7% en termes de montant remboursé.

## Soins dentaires : 220 000 dossiers remboursés

Le nombre de dossiers dentaires remboursés en 2018 par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire (AMO) s'est chiffré à 219.416 contre 199.573 en 2017, ce qui représente une hausse de 10% en l'espace d'une année. Le montant remboursé a augmenté de 20% en passant de 123,48 millions DH en 2017 à 148,04 millions DH en 2018. Les soins den-

taires constituent 87% de l'ensemble des dossiers dentaires contre 86% en 2017, suivis des prothèses dentaires (12%). On notera que le coût moyen par dossier a enregistré une légère hausse de 0,2% en passant de 625 DH en 2017 à 626 DH en 2018. En revanche le coût moyen par bénéficiaire a baissé de 1,8% en s'établissant à 784 DH en 2018 contre 798 DH en 2017. La fréquence des dossiers a enregistré une baisse de 1,6%. Quant au taux de remboursement, celui-ci a progressé de 4% en passant de 40% à 44%. Pour sa part, le taux de sinistralité a connu une légère augmentation en s'établissant à 2,7% en 2018 contre 2,6% en 2017.

253.789 bénéficiaires de l'AMO sont porteurs de 347.566 ALD déclarées. 52% de l'ensemble des ALD accordées correspondent au diabète et à l'hypertension artérielle sévère.